



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Cellule cantonale de coordination COVID-19  
Kantonale Koordinationsstelle COVID-19

p.a. Préfecture de la Veveyse  
Ch. du Château 11, CP 128, 1618 Châtel-St-Denis

T +41 26 305 94 10  
www.veveyse.ch

## **Camps de jeunes de moins de 20 ans**

### **Directives et recommandations de la Cellule cantonale de coordination (CCC)**

#### **Règles de base**

##### **A appliquer**

- Port du masque obligatoire à l'intérieur dès 12 ans
- Port du masque obligatoire à l'extérieur dès 12 ans si la distance d'1,5m entre les personnes ne peut pas être respectée
- Hygiène des mains : se laver et/ou se désinfecter les mains régulièrement
- Aération régulière des locaux et lieux clos
- Les personnes avec des symptômes renoncent à participer au camp

#### **Tests**

##### **Conseillé**

- Test rapide pour tous les participants la veille du début du camp
- Test rapide également le dernier jour pour tous les participants
- Si le camp dure plus de 10 jours, un test rapide devrait être réalisé après une semaine

#### **Transport**

##### **A appliquer**

- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans, même dans les véhicules privés

#### **Logement**

##### **Conseillé**

- Les abris PC sont à éviter car l'aération régulière des locaux n'est pas possible

#### **Nombre de participants/accompagnants**

Il n'y a pas de limitation du nombre de participants pour les jeunes de moins de 20 ans

##### **Conseillé**

- Les accompagnants de plus de 20 ans doivent être limités au strict minimum nécessaire

## **Activités de groupe**

### Conseillé

- Le nombre de personnes par groupe n'est pas limité mais il est recommandé de faire des groupes fixes de 20 personnes maximum

### Rappel

- Pour les activités sportives à l'intérieur, le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique sportive elle-même, sauf pour les accompagnants de plus de 20 ans

## **Chambres/dortoirs**

### A appliquer

- Les accompagnants dorment dans des chambres/dortoirs séparés, à 4 personnes maximum par chambre/dortoir et avec une distance de 1,5m au moins entre les lits

### Conseillé

- Il n'y a pas de limitation de personnes pour les moins de 20 ans mais il est recommandé de restreindre le nombre de personnes par chambre/dortoir en fonction de l'espace (4m<sup>2</sup>/pers. recommandés) et de garder une distance minimale entre les lits
- Organiser les chambres/dortoirs en fonction des groupes fixes pour les activités

## **Repas**

### A appliquer

- Au réfectoire, les règles de la restauration s'appliquent : 4 pers./table et 1,5m entre les tables
- Les accompagnants s'installent à des tables séparées, selon le groupe chambre

### Conseillé

- Organiser les tables en fonction des groupes fixes. Les personnes qui mangent à la même table, dorment dans la même chambre et sont dans le même groupe pour les activités

## **Espace de vie**

### Conseillé

- Il est recommandé de prévoir un espace de 10m<sup>2</sup>/pers. (6m<sup>2</sup>/pers. dans les petits espaces)

## **Plan de protection**

### A appliquer

- L'organisateur et le propriétaire de l'infrastructure doivent établir un plan de protection

## **Cas positifs – rappel des mesures sanitaires**

Si un cas positif est détecté, tous les contacts étroits de la personne sont mis en quarantaine. S'il s'agit d'une infection à l'un des variants, ce sont tous les contacts étroits ET tous les contacts étroits des contacts étroits qui sont mis en quarantaine. Il est donc très important de rester extrêmement vigilant quant au respect des mesures.